

**Direction : Direction Financière**

**Direction des FINANCES**

**REF : FINAN2006032**

**OBJET : Autorisation de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Aménagement Urbain**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre du Préfet de la Région Ile de France nous informant de l'éligibilité de la commune au titre de la 2<sup>e</sup> part du Fonds d'Aménagement Urbain d'Ile de France,

Considérant que la commune participe au financement d'opérations Palulos dans le cadre du protocole signé le 31 août 2000 entre l'Etat, la Région, la Caisse de Garantie du Logement Social, et la Ville d'Aubervilliers sur la contribution des partenaires au redressement de l'Office Public HLM d'Aubervilliers,

Considérant que ces dépenses sont susceptibles d'être subventionnées au titre de la 2<sup>e</sup> part du Fonds d'Aménagement Urbain,

Vu le budget communal

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**Article unique** : Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la 2<sup>e</sup> part du Fonds d'Aménagement Urbain d'Ile de France

Le Maire